



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-dix-huitième session

Rome, 6-10 novembre 2023

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: Davidwilliam.Mcsherry@fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur les recommandations formulées par le Comité financier lors de ses précédentes sessions et restant à appliquer.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Rapport de la 195^e session du Comité financier – document CL 172/9	
<p>Concernant l'<i>Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2022</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a pris note des résultats de l'étude des propositions relatives à l'amortissement du financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS) et du fait que le secrétariat de la FAO lui présenterait, à une session ultérieure, des propositions fondées sur l'analyse de différentes solutions, ainsi que les incidences de celles-ci; • <u>a encouragé</u> la Direction à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'AMACS, en coordination avec d'autres organisations relevant du régime commun des Nations Unies. <p>(paragraphe 15)</p>	Des informations actualisées sur les progrès accomplis à ce sujet seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2024.
QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET	
Rapport de la 195^e session du Comité financier – document CL 172/9	
<p>Concernant le <i>Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025</i>, le Comité <u>a recommandé</u> qu'un ou plusieurs indicateurs de performance clés soient associés à l'objectif fonctionnel 7 en ce qui concerne la qualité des partenariats noués et développés ainsi que la mise à disposition d'informations sur ces partenariats à l'intention de tous les membres, et qu'ils soient intégrés au cadre de résultats. (paragraphe 21)</p>	Ces informations seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2023, au titre du point 4, <i>Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements</i> .
<p>Concernant l'<i>Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022</i>, le Comité <u>a recommandé</u> que la Direction rende compte séparément des projets du PCT dont la portée est essentiellement sous-régionale ou régionale. (paragraphe 24)</p>	Celle-ci rendra compte de ces projets dans le <i>Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023</i> , qui sera présenté au Comité à sa session de mai 2024.
RESSOURCES HUMAINES	
Rapport de la 195^e session du Comité financier – document CL 172/9	
<p>Concernant le <i>Rapport annuel sur les ressources humaines</i>, le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de la FAO d'élaborer et de présenter au Comité financier, à sa session du printemps 2024, un plan de diffusion destiné à</p>	Des informations actualisées sur cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2024.

Recommandation	Situation
attirer des candidats de pays non représentés ou sous-représentés, afin qu'ils participent au processus de recrutement. (paragraphe 28)	
CONTRÔLE	
Rapport de la 195^e session du Comité financier – document CL 172/9	
<p>Concernant le <i>Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2022</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>a demandé</u> au Comité consultatif de contrôle de lui communiquer des informations actualisées sur ses modalités d'évaluation lors d'une prochaine session du Comité financier; • <u>a salué</u> les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2023. <p>(paragraphe 32)</p>	<p>Des informations actualisées sur cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2024.</p> <p>Une version actualisée du rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle sera présentée au Comité financier à sa session de novembre 2023, au titre du point 6.</p>
<p>Concernant les <i>Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations qui figurent dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>a dit attendre avec intérêt</u> de pouvoir examiner les procédures préliminaires à sa session de novembre 2023, ainsi que les avis formulés par le CQCJ à leur sujet, et a indiqué qu'il faudrait que celles-ci soient élaborées après consultation des autres organismes spécialisés du système des Nations Unies, en prenant en compte le cadre juridique de l'Organisation; • <u>a demandé</u> à la Direction de donner aux membres du Comité financier la possibilité d'examiner les procédures préliminaires et de communiquer leurs contributions avant leur présentation formelle au CQCJ et au Comité financier à leurs sessions de l'automne 2023. <p>(paragraphe 38)</p>	<p>Des informations seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2023, au titre du point 8, Recommandation n° 7 formulée par le Corps commun d'inspection (CCI) dans son rapport intitulé <i>Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)</i>.</p>

Recommandation	Situation
AUTRES QUESTIONS	
<p>Concernant les <i>Informations actualisées sur la reprogrammation de l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le Corps commun d'inspection</i>, le Comité <u>a demandé</u> que la Direction rende régulièrement compte aux membres des progrès accomplis dans la collaboration avec le CCI sur ce sujet. (paragraphe 44)</p>	<p>Des informations actualisées sur cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2023, au titre du point 11.</p>